



KASSOUMAI 78

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS

COMMUNE DE SUELLE / CASAMANCE - SÉNÉGAL

Procès Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 7 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le 7 novembre à 14H30, les membres de l'association Kassoumai78 se sont réunis en visioconférence (conséquence de la crise sanitaire) sur convocation en date du 24 octobre 2020

L'assemblée est présidée par Monsieur Zablotzki en sa qualité de président. Elle est composée de 30 votants (pouvoirs compris). Le secrétariat est assuré par Madame Prestaut.

Le président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Ordre du jour

- 1 Lecture du Rapport Moral suivi de son approbation
- 2 Présentation du Rapport Financier suivi de son approbation
- 3 renouvellement d'une partie du Comité de direction
- 4 Election des représentants de Kassoumai78 au Sénégal
- 5 Montant de la cotisation

L'assemblée générale se déroule cette année dans des conditions spéciales et après quelques remous au sein de notre association, 4 membres de la mission santé dont les 2 co-responsables ayant démissionnés.

Cet évènement nous a incité à réfléchir sur le fonctionnement de notre association et sa nécessaire évolution. Je vous en parlerai plus longuement à la fin de la réunion.

Afin que cette A.G. se déroule dans les meilleures conditions, le rapport moral et le rapport financier vous ont été transmis par mail avant cette réunion.

PREMIERE RESOLUTION

Lecture et approbation du rapport moral

M. Zablotzki lit le rapport moral qui décrit, pour l'année 2018, les travaux effectués par les différentes missions: santé, travaux, développement durable, fêtes et manifestations, scolaire, voyage. Il évoque également les projets 2020.

Le rapport moral est porté au vote à main levée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Présentation et approbation du rapport financier

Mme Courty commente le compte de résultats au 31 décembre 2019 :

- le bilan est de 87238 ,72 €
- le résultat d'exercice en fin d'année est 33 088,98 €,

HÔTEL DE VILLE - 78550 HOUDAN
SIRET 533 304 747 00017 - N° D'AGRÈMENT 0781004222

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

www.kassoumai78.org



KASSOUMAI 78

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS

COMMUNE DE SUELLE / CASAMANCE - SÉNÉGAL

Mme Courty a fourni le solde de chaque partenariat (voir tableaux ci dessous).

Mme Courty est à la disposition des responsables de missions pour approfondir les comptes et donner des explications sur les chiffres.

| COMPTE DE RESULTATS 2019 | | | |
|------------------------------------|------------------|--------------------------------|------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| ACHATS | | PRESTATIONS DE SERVICES | |
| Matériel et équipement | 124,55 | Buvette | |
| Fournitures de bureau | 58,60 | | |
| Artisanat, carte, tee shirt | 150,00 | Recettes de manifestations | 25 083,05 |
| Achat pour manifestations | 6 254,82 | COTISATIONS & DONS | |
| SERVICES EXTERIEURS | | Cotisations 2019 | 1 060,00 |
| | | Dons | 5 492,88 |
| Assurances | 452,07 | SUBVENTIONS | |
| | | Commune de Houdan | 500,00 |
| Indemnités kilométriques | | CCPH 'fonctionnement | 1 700,00 |
| Publicité plaquette, journal, site | | | |
| Déplacements | 1 072,00 | CCPH | 11 000,00 |
| Adhésion et affiliations | 15 626,57 | Hopital de Houdan | 3 000,00 |
| Frais de formation | 50,00 | YCID | 4 200,00 |
| CHARGES DE PERSONNEL | | CD92 | 25 000,00 |
| Salaires (défraiement) | | Commune de Ville d'Avray | 1 000,00 |
| Congés Payés | 1 200,00 | Autres partenaires | |
| Charges Sociales | | | |
| Investissements en Casamance | | PRODUITS FINANCIERS | |
| CHARGES FINANCIERES | | Intérêts bancaires | 313,70 |
| 19 501,96 | | Déplacement | |
| Agios, frais de virement | | Déplacement | 705,80 |
| | 297,27 | Divers | 351,42 |
| DIVERS | 1 530,03 | | |
| TOTAL | 46 317,87 | | |
| Total (Recettes – Dépenses) | 33 088,98 | TOTAL | 79 406,85 |

HÔTEL DE VILLE - 78550 HOUDAN
SIRET 533 304 747 00017 - N° D'AGRÉMENT 0781004222

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

www.kassoumai78.org



KASSOUMAI 78

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS

COMMUNE DE SUELLE / CASAMANCE - SÉNÉGAL

| BILAN ARRETE AU | | 31/12/2019 | |
|--------------------------------------|------------------|---|------------------|
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | PASSIF | |
| | | REPORT A NOUVEAU | 54 149,74 € |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | RESULTAT de l'EXERCICE | 33 088,98 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES | | PROVISION POUR RISQUES & CHARGES | |
| Compte épargne | 42 141,06 | | |
| BANQUE | 45 097,66 | EMPRUNTS & DETTES ASSIMILEES | |
| Charges constatées d'avance | | Factures à recevoir | |
| Créances | | Produits constatés d'avance | |
| Stock en cours/ | | | |
| | 87 238,72 | TOTAL | 87 238,72 |

Solde au 31 décembre 2019 des partenariats

| | Exercice 2019 | soldes cumulés au 31/12/2019 |
|-------------------------------------|------------------|---------------------------------|
| Solde reporté de l'année précédente | 54 149,74 | |
| Association | 30 979,98 | 40 098,44 |
| Bazainville/Suelle | 0,00 | -261,23 |
| Boissets/Diattang | -16,46 | 2 366,26 |
| CCPH/CR de Suelle | 0,00 | 842,81 |
| Condé sur Vesgre/Ballandine | 0,00 | 293,38 |
| Gressey/ Katoudié | -20,28 | 359,74 |
| Houdan/Baïla | 2 455,90 | 25 786,93 |
| Longnes/Niankite | -121,96 | 1 730,12 |
| Richebourg/Katinong | 413,27 | 5 982,02 |
| Septeuil/Kaparan | 0,00 | 2 520,24 |
| Tacoignieres/Diaboudior | 0,00 | 2 296,20 |
| Dammartin/Niankite | -121,96 | 2 576,48 |
| Bourdonne | -255,89 | 1 828,41 |
| Orgerus/Djilaconda | -223,61 | 818,95 |

HÔTEL DE VILLE - 78550 HOUDAN
SIRET 533 304 747 00017 - N° D'AGRÈMENT 0781004222

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

www.kassoumai78.org



KASSOUMAI 78

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS

COMMUNE DE SUELLE / CASAMANCE - SÉNÉGAL

Total exercices 2019 : 33 088,99€ Soldes cumulés au 31/12/2019 87 238,73€

Les compte de résultats sera consultable sur le site Kassoumai78.

Le rapport financier relatif à l'exercice 2019 est porté au vote à main levée.

2 abstentions

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

Renouvellement d'une partie du Comité de direction :

Comme le prévoit nos statuts, nous allons procéder au renouvellement de la moitié du Comité Directeur. Les membres du Comité Directeur élus en 2019 étaient au nombre de 8.

Nous avons enregistré 4 démissions. Celles de :

- Martine Aygalin secrétaire,
 - Isabelle Prestaut, vice-présidente,
 - Bernard le Goaziou, trésorier adjoint
 - Sylvain Dionnet, Vice-président
- Nous avons reçu la candidature d'Isabelle Prestaut pour le poste de secrétaire.

Y a-t-il d'autres candidatures ? non

Isabelle Prestaut est élue secrétaire

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Comité de direction est également composé de membres de droit, de personnes morales et de représentants des associations de migrants :

Membres de droit du Comité :

- Jean-Marie Tétart , Maire de Houdan et Président de la CCPH
- La directrice de l'hôpital de Houdan
- Les Maires et représentant des maires 3 sièges vacants à pourvoir
- Personnes morales 2 sièges à pourvoir
- SICAE Pascal Tavernier
- SUEZ Pascal Provendier

HÔTEL DE VILLE - 78550 HOUDAN
SIRET 533 304 747 00017 - N° D'AGRÉMENT 0781004222

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

www.kassoumai78.org



KASSOUMAÏ 78

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS

COMMUNE DE SUELLE / CASAMANCE - SÉNÉGAL

- Représentants des associations de migrants :
 - ADECOR RogerDiedhiou
 - UDB F Pape Kadialy Diedhiou

On vous propose de reconduire les membres de droit jusqu'à l'AG extraordinaire qui aura lieu début 2021 et qui ratifiera les nouveaux statuts et le règlement intérieur

Présentation des responsables de mission

- Mission scolaire commune de Suelle : Florence Thibaut
- Mission centre de formation couture et maternelle de Baïla : Françoise Tétart
- Mission travaux : Loïc Maillier
- Mission développement durable : Laurent Jouanneau
- Manifestations : Patrice Lelong
- Mission santé : poste à pourvoir. Nous sommes en pourparlers avec un professionnel de santé qui prendrait la responsabilité de cette mission
-

Notre association étant reconnue d'intérêt général, elle ne peut pas organiser des voyages dits « touristiques », l'organisation des voyages de l'association est donc assurée par la présidente de l'association Kadiaor, Christine Zablotzki.

QUATRIEME RESOLUTION

L'association étant déclarée et reconnue juridiquement au Sénégal, il est nécessaire d'élire 2 représentants sénégalais pour la représenter.

Candidats : Sadibou Coly pour représenter l'association et Joseph Diatta, maître d'ouvrage pour le projet Lueur d'Espoir

Joseph Diatta et Sadibou Coly sont élus représentant au Sénégal de Kassoumaï78

CINQUIEME RESOLUTION

Il est proposé de ne pas modifier le montant de la cotisation qui resterait à 20€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été traités, je souhaite maintenant revenir sur les problèmes mentionnés en début de réunion.

Les motifs évoqués par les démissionnaires de la mission santé nous ont incité à réfléchir aux changements nécessaires à mettre en place pour faire évoluer notre association.

HÔTEL DE VILLE - 78550 HOUDAN
SIRET 533 304 747 00017 - N° D'AGRÈMENT 0781004222

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
www.kassoumaï78.org



KASSOUMAI 78

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS

COMMUNE DE SUELLE / CASAMANCE - SÉNÉGAL

Les membres du bureau se sont réunis afin de réfléchir à des propositions en vue de rédiger un règlement intérieur prévoyant, dans la mesure du possible, tous les cas de figure et les points à cadrer. Ce règlement qui complétera les statuts nous servira d'outil de travail au quotidien. Le manque de communication souligné par certains, a été pris en compte d'une manière générale et acté dans ce projet de règlement (communication aux adhérents, réunions du bureau, du comité etc...)

De la même façon, nos statuts très anciens ont besoin d'être « dépoussiérés » pour mieux correspondre à notre fonctionnement actuel.

Un petit groupe de travail s'est attelé à la rédaction de ces 2 documents. Les projets de nouveaux statuts et de règlement intérieur vous seront envoyés après avoir été adopté par le bureau et avant d'être soumis à l'approbation d'une AG extraordinaire qui aura lieu dans le courant du premier trimestre 2021.

Je tiens à remercier les membres de la mission santé pour le travail effectué sur la commune de Suelle, tout en regrettant qu'ils n'aient pas jugé bon de communiquer avant leur démission. Je tiens également à préciser que la mission santé perdurera et que nous sommes en pourparlers avec des professionnels de santé qui pourrait en prendre la responsabilité.

Je remercie également tous ceux qui participent activement à la vie de notre association ainsi que tous nos généreux donateurs, notamment ceux qui nous ont permis de boucler le budget leur d'espoir.

Je conclurai par cette phrase de l'écrivain Yvan Amar « Accueillir toute situation comme occasion de se transformer, c'est grandir véritablement »

Protégez-vous et à très bientôt dans de meilleures conditions, j'espère.

La 28ème AG Kassoumai 78 est close à 16h00.

Le Président
Marc Zablotzki

p.o. / La secrétaire
Isabelle Prestaut

HÔTEL DE VILLE - 78550 HOUDAN
SIRET 533 304 747 00017 - N° D'AGRÈMENT 0781004222

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

www.kassoumai78.org